

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

No. de la
résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE
L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la 6^e séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 tenue le 19 mai 2022 à 18 h 30, de façon virtuelle.

SONT PRÉSENTES

Mesdames	
Bartlett, Viviane	Parent
Desrosiers, Caroline	Parent
McFadden, Sandra	Enseignante
Lessard, Caroline	Enseignante
McMartin, Danielle	Personnel de soutien
Pelletier, Marie-Elen	Directrice
Plouffe, Claudine	Parent
Prévost, Brigitte	Technicienne du Service de garde

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Messieurs	
Bilodeau, Martin	Enseignant
Cauchon, Julien	Directeur adjoint
Daoust, Jean-Sébastien	Président
Idrissa Mamane Rabiou	Parent

SONT ABSENTS

Routhier, Martin
Engoue, André

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La direction fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Martin Bilodeau et appuyé par Madame Viviane Bartlett.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 21 AVRIL 2022.

....

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022. Il est proposé par madame Caroline Desrosiers d'adopter le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022 et appuyé par Madame Brigitte Prévost.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

5. MOT DE LA DIRECTION

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne que Monsieur Julien Cauchon, Directeur adjoint, est de retour. Elle mentionne que le mois de mai est très occupé. Transition vers le secondaire, nouveaux élèves du préscolaire et des nouveaux élèves TSA pour l'an prochain.

6. DÉCISIONS :

CE #21-22-24

6.1. Approbation de l'entrée progressive au préscolaire (modalité d'application du régime pédagogique art.84) (art.256)

Pour la rentrée progressive, le Service de garde doit être accessible. Madame Marie-Elen Pelletier explique le fonctionnement de la rentrée progressive.

- **CONSIDÉRANT** l'article 87 de la loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRANT** les discussions lors du dernier conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRENT** l'horaire présenté par Mme Pelletier;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Danielle McMartin, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** l'entrée progressive 2022-2023 des futurs élèves du préscolaire.

CE #21-22-25

6.2. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité 2022-2023 (art. 76) -lien avec point 7.1.

- Les règles restent les mêmes mais on ajoutera un point « plagiat »
- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école du Dôme doit

<i>Initiales du président</i> ----- <i>Initiales de la directrice</i>	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
---	--

CE #21-22-26

- approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le *Code de vie* de l'école, proposées par la directrice;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation du personnel de l'école;
 - **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité;
 - **D'APPROUVER** les règles de vie de l'école du Dôme, tel que proposé par la directrice.

6.3. Approbation du service alimentaire 2022-2023 (traiteur) (art.75.0.1)

- Appel d'offres de 4 compagnies. Le choix retenu est Le Villageois.
- **CONSIDÉRANT** que l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école du Dôme la possibilité de conclure un contrat pour la fourniture de biens ou de services par une personne ou un organisme ;
- **CONSIDÉRANT** que madame Pelletier propose le service de traiteur offert par l'entreprise ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Danielle McMartin, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE CONCLURE** une entente avec l'entreprise Le Villageois pour l'organisation du service de traiteur pour l'année scolaire 2022-2023.

CE #21-22-27

6.4. Approbation de la compagnie de photos 2022-2023 (école et finissants) (art. 75.0.1)

Mme Marie-Elen Pelletier mentionne que le choix sera la compagnie Photomania.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement souhaitent que des photos scolaires soient prises;
- **CONSIDÉRANT** que la compagnie Photomania offre ses services;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Claudine Plouffe, il est résolu à l'unanimité;

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

CE #21-22-28

- **DE CHOISIR** la compagnie Photomania pour prendre les photos scolaires de l'année 2022-2023.

**6.5. Campagne de financement 2022-2023 (pizza et sous-marins)
(art.94)**

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent ;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis seront remis pour la cour d'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement.

6.6. Adoption du budget 2022-2023 (art 95, art96.24)
Point reporté

6.7. Bilan du projet éducatif pour 2021-2022 (prendre acte) (art. 74 et 75)

Madame Marie-Elen explique le bilan. Le CÉ en prend acte.

6.8. Décisions au sujet des activités de financement-fonds à destination spéciale s'il y a lieu (art.94)

6.8.1. La course « Color Run » fait à la fin de l'année. Informations à venir.

CE #21-22-29

6.8.2. Strong, Zumba, Yoga, cours en plein air par les enseignantes d'éducation physique.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent ;

<i>Initiales du président</i> ----- <i>Initiales de la directrice</i>	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
---	--

CE #21-22-30	<ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront remis pour la cour d'école ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité ; - D'ADOPTER la campagne de financement. <p>6.8.3. Barbecue avec le saucissier ou avec les saucisses du IGA car c'est gratuit pour la fête de fin d'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent ; - CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront remis pour la cour d'école ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité ; - D'ADOPTER la campagne de financement.
CE #21-22-31	<p>6.8.84. Colle à moi Étiquettes personnalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent ; - CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront remis pour la cour d'école ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Caroline Desrosiers, il est résolu à l'unanimité ; - D'ADOPTER la campagne de financement.
CE #21-22-32	<p>6.9. Approbation sortie odyssee et parc des Hautes-Plaines (parcs à proximité</p>

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

Approbation des sorties Odyssée et parcs à proximité.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de monsieur le directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Caroline Desrosiers, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les activités proposées pour l'année scolaire 2021-2022.

7. INFORMATIONS ET/OU DISCUSSIONS ET/OU CONSULTATIONS

7.1. Violence intimidation

7.1.1. Données du SEVÉQ 2022

Présentation sur les questionnaires et les réponses en % obtenues des élèves et du personnel.

7.1.2. Plan de lutte violence et intimidation

Madame Marie-Elen Pelletier, Directrice, explique le plan de lutte.

7.2. Projet éducatif 2023 à 2027

7.2.1. Mission, vision, valeurs

Reporté

7.2.2. Présentation du contexte externe

Reporté

7.2.3. Formation du comité et prochaines étapes

Reporté

7.3. Consultation aux parents

Il est mentionné qu'un sondage s'en vient.

7.4. Suivi-Dossier cour d'école

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne qu'elle va nous envoyer un état de la situation.

Initiales du président

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

Initiales de la
directrice

8. Mot de la technicienne du Service de garde

Mme Brigitte Prévost mentionne qu'elle a 176 inscriptions pour 2022-2023 et 9 groupes.

9. Mot des membres de personnel

Il est mentionné que c'est la semaine sans écran.

10. Varia

11. Mot de représentant au comité EHDAA du CSSPO

12. Mot du représentant au comité EHDAA du CSSPO11.

13. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust que la séance soit levée à 21 h 25. Adoptée à l'unanimité.

La prochaine rencontre aura lieu le 15 juin 2022

Jean-Sébastien Daoust
Président

Marie-Elen Pelletier
Direction